



Enquête sur l'évaluation des services aux entreprises au Québec en 2024

Septembre 2025

Bonjour,

Votre organisation est sollicitée pour participer à l'*Enquête sur l'évaluation des services aux entreprises au Québec en 2024* que l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) mène pour le compte du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). L'objectif de l'enquête est d'évaluer deux types de services offerts aux entreprises par le MESS : la Mesure de formation de la main-d'œuvre et le programme Concertation pour l'emploi — soutien à la gestion des ressources humaines. Les résultats permettront au MESS d'estimer l'efficacité des services publics d'emploi à l'intention des organisations du Québec.

Compte tenu de l'importance des résultats de l'enquête, la participation de votre organisation est **obligatoire**, et ce, conformément à la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* (RLRQ, chapitre I-13.011)¹.

Pour participer, vous devez remplir le questionnaire en ligne d'ici **deux semaines** en suivant les instructions mentionnées dans le courriel que vous avez reçu.

Si vous souhaitez en savoir plus sur cette enquête ou obtenir de l'aide, vous pouvez communiquer avec l'ISQ, dont les coordonnées figurent au bas de cette lettre. Vous trouverez également d'autres renseignements sur notre site Web statistique.quebec.ca.

L'ISQ a conclu une entente avec le MESS. Vos réponses, à l'exception du nom de votre organisation et de ses coordonnées, lui seront transmises à moins que nous recevions un refus écrit de votre part d'ici le 2 février 2026. Vous pouvez répondre en toute confiance : la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* vous garantit que vos réponses seront gardées **confidentielles** et ne serviront qu'à des fins statistiques.

Je vous remercie de votre collaboration. Vous contribuez ainsi à la production d'informations statistiques québécoises de qualité.

Le statisticien en chef,

Marc Sirois

¹ Cette loi prévoit que toute personne est tenue de répondre à une demande de renseignements à caractère obligatoire de l'Institut de la statistique du Québec et de lui transmettre les renseignements dans le délai et selon la forme qu'il prescrit.